



MARCHES PUBLICS

ACTE D'ENGAGEMENT

POUVOIR ADJUDICATEUR

Ecole Nationale des sports de montagne
35 route du Bouchet, 74400 Chamonix Mont Blanc
Site du CNSNM, 1848 route des Pessettes, 39220 Prémanon

OBJET DU MARCHE

FOURNITURE D'UN ENGIN DE DAMAGE NORDIQUE NEUF ou de DEMONSTRATION

PERSONNE HABILITEE A DONNER LES RENSEIGNEMENTS

Nicolas MICHAUD nicolas.michaud@ensm.sports.gouv.fr

ORDONNATEUR

Mr Brissaud Manuel, directeur général ENSM
Ecole Nationale des sports de montagne
35 route du Bouchet, 74400 Chamonix Mont Blanc

COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS

Madame Sophie Poletaeff, agent comptable de l'Ecole Nationale des sports de montagne.
35 route du Bouchet, 74400 Chamonix Mont Blanc

ARTICLE 1 - CONTRACTANT(S)

☐ **LE, CONTRACTANT UNIQUE, SOUSSIGNÉ**

Dénomination	
Représenté par, dûment habilité	
Adresse	
Tél	
Courriel	
N° SIREN ou SIRET / Code APE	
Inscrit au registre de commerce du Greffe du Tribunal	

☐ **LES, CONTRACTANTS SOUSSIGNÉS**, engageant ainsi les personnes physiques ou morales mentionnées obligatoirement en annexe, groupées et représentées par :

	Co-traitant 1 – Mandataire	Co-traitant 2	Co-traitant 3
Dénomination			
Représenté par, dûment habilité			
Adresse			
Tél			
Courriel			
N° SIREN ou SIRET / Code APE			
Inscrit au registre de commerce du Greffe du Tribunal			

- ☐ Agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint
- ☐ Agissant en tant que mandataire du groupement conjoint
- ☐ Agissant en tant que mandataire du groupement solidaire

pour l'ensemble des prestataires qui ont signé la lettre de candidature

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DU TITULAIRE

Le contractant unique ou les contractants, après avoir pris connaissance et approuvé, sans rature ni rajout, le Cahier de Clauses Techniques particulières – Annexe technique et ses annexes (C.C.T.P) et des documents qui y sont mentionnés,

Après avoir fourni les renseignements, documents, déclarations, certificats et attestations visées aux articles 48 à 50 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

- S'ENGAGE(NT) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix et dans les conditions ci-après définies.

- AFFIRME(NT), sous peine de résiliation de plein droit du marché, qu'ils sont titulaires d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités encourues

ARTICLE 3 – PRIX

3.1 – Prix du marché

Le présent marché est un marché à prix unitaire HT ferme. Les prix sont ceux en vigueur au jour de la soumission de l'entreprise et sont fermes et définitifs. Les prix sont réputés établis aux conditions économiques du mois de la soumission.

ENGIN DE DAMAGE NORDIQUE NEUF ou de DEMONSTRATION			
DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE € HT	PRIX TOTAL € HT (P.U. x quantité)
	1		
TVA – 20%			
TOTAL € TTC			

OPTION Reprise :

ENGIN DE DAMAGE D'OCCASION			
DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE € HT	PRIX TOTAL € HT (P.U. x quantité)
PISTEN BULLY 400 4F Occasion	1		
TVA – 20%			
TOTAL € TTC			

En cas de co-traitance, la répartition des prestations entre les membres du groupement sera jointe en annexe du présent acte d'engagement. Les annexes à l'acte d'engagement font partie intégrante du présent marché.

3.2 – Sous-traitance

La sous-traitance est interdite dans le cadre des marchés publics de fournitures.

ARTICLE 4 – DELAI DE LIVRAISON

Le délai de livraison : au 20 Décembre 2026

ARTICLE 5 – REGLEMENT DES COMPTES

5.1 - Libération des sommes dues

Les sommes dues au titre du marché seront virées à :

Contractant unique ou cotraitant mandataire

au nom de

à la banque

sous le n° IBAN.....

(Joindre en annexe un relevé d'identité bancaire ou postal)

5.2 - Retenue de garantie – Caution

Aucune retenue de garantie ne sera prélevée.

5.3 – Avance *(article 110 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016)*

Je renonce au bénéfice de l'avance : ☐ NON ☐ OUI

Pour rappel, le versement de l'avance est conditionné par la constitution d'une garantie à première demande correspondant au montant de la somme versée

A défaut d'information sur la demande de bénéfice de l'avance, il sera considéré que le titulaire renonce au versement de celle-ci.

ARTICLE 6 – VISAS

La signature du présent acte d'engagement emporte signature de la déclaration du candidat (DC1) ou, le cas échéant, le formulaire de candidature MPS ou DUME.

Si l'offre est signée au moment de l'attribution, le titulaire s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle remise.

Le contractant affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie à ses torts exclusifs, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 45 de l'ordonnance n° 2015-899 du 25 mars 2016.

FAIT EN UN SEUL ORIGINAL

à

le

Le contractant,
Cachet et signature

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Montant total € HT	
Montant total € TTC	

Visa Contrôleur Régional Budgétaire :

Pour l'ordonnateur

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Fait à :

LE :